



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25

N° 9

OBJET :

AMÉNAGEMENT

PROGRAMME DE  
RÉNOVATION  
URBAINE DU  
QUARTIER DE  
PRESLES À CUSSET

AVENANT À LA  
CONVENTION DE  
DÉLÉGATION DE  
MAITRISE  
D'OUVRAGE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 NOV. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 5 NOV. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christiane SEGUIN à M. Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - A.G. CROUZIER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – F. BOFFETY – E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville,

**Vu** la délibération n°22 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 approuvant la signature du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain du quartier de Presles à Cusset,

**Vu** la délibération n°32 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 approuvant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional NPNRU de Presles à Cusset,

**Vu** la délibération n°1A du Bureau Communautaire du 8 février 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Cusset,

**Considérant** la nécessité de préciser l'assiette de la participation de la commune de Cusset dont le montant de 2 M€ reste inchangé,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

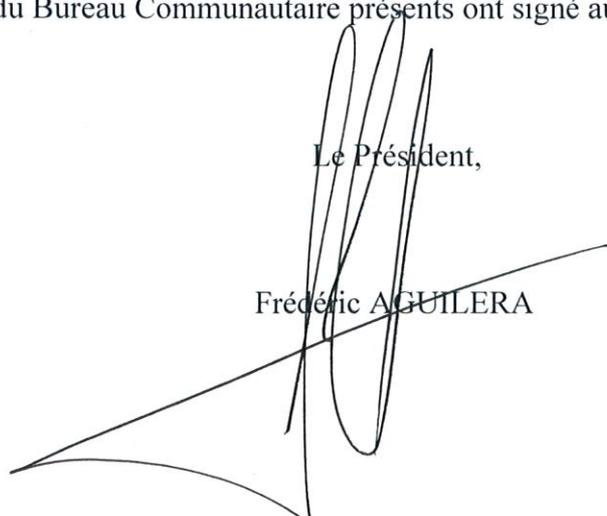
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 octobre 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du  
Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Presles à Cusset  
Avenant N°1

**Entre les soussignées :**

**La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,**

Sise 9 place Charles de Gaulle 03200 Vichy

Représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA, Président, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite communauté par délégation du Bureau Communautaire, en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire du 24 octobre 2019, ci-après désignée Vichy Communauté,

**D'une part,**

**Et**

**La Commune de Cusset,**

Sise place Victor Hugo 03300 Cusset

Représentée par Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune, par délibération du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du ....., ci-après désignée la ville de Cusset (ou Cusset),

**D'autre part,**

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit.

# EXPOSÉ

Le nouveau projet de rénovation urbaine (NPRU) est porté, conformément au règlement général des NPNRU, par la communauté d'agglomération ; il porte sur 16.7 ha situés sur les quartiers dénommés « Presles » et « bouchon rapide », eux même placés intégralement en zone « Quartier prioritaire de la ville ». Les actions relatives aux logements sociaux incombent au bailleur Allier Habitat qui gère un projet compatible et cohérent avec le projet urbain global mené par Vichy Communauté.

## Les orientations stratégiques du programme de renouvellement urbain :

### **Orientation stratégique n°1 : Désenclavement et Déplacements**

- Renforcer l'intégration du quartier dans son environnement,
- Desservir le quartier avec la création d'une voie nouvelle longeant le parc et permettant un accès sécurisé aux piétons et aux vélos à l'école,
- Assurer une meilleure desserte en bus. Vichy Communauté, en charge des transports urbains, adaptera le tracé de la ligne A,
- Réaliser deux passerelles (l'une piétonne au plus près du centre commercial dans le prolongement de la rue Pierre Boubet et la seconde « tous modes de déplacements » vers le «Bouchon Rapide»),
- La rue Boubet devient une rue jardinée au cœur du quartier qui va déboucher sur une passerelle.

### **Orientation stratégique n°2 : Changement d'image et qualité environnementale**

- Créer du lien entre les habitants à travers l'aménagement de jardins partagés et d'espaces de rencontre (places publiques, aménagement des berges du Sichon, commerces de proximité...), en complément des animations proposées par les services publics (Centre social notamment) et les associations du quartier,
- Contribuer à la transition énergétique du quartier à travers la création d'un réseau de chaleur entre la chaufferie bois du Lycée et les installations de chauffage de Presles,
- Changer l'image du quartier à travers le développement du végétal, la requalification de l'avenue de Vichy, la diversification des fonctions, l'aménagement d'un parc naturel urbain, l'aménagement de places publiques, un parvis devant l'école,
- Le Parc urbain au cœur de Presles : La création d'un parc au cœur du quartier avec des promenades au fil de l'eau, une clairière et une lisière jardinée,
- La création d'espaces destinés à accueillir des jeunes ménages et des seniors désireux d'habiter dans un pavillon avec un petit jardin.

### **Orientation stratégique n°3 : Développement économique et insertion :**

- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- Mobiliser le réseau d'acteurs économiques de la Communauté d'agglomération. La Communauté d'agglomération appelle de ses vœux l'implantation un grand équipement public à l'entrée du quartier (le regroupement des tribunaux et la relocalisation du commissariat sont à l'étude).
- Soutenir et impulser la création d'emploi : Intervenir pour soutenir les initiatives des habitants (soutien aux actions initiées par le Conseil Citoyen), des associations du quartier dans le cadre de l'appel à projets lancé par les signataires du Contrat de Ville.

#### **Un projet d'aménagement ambitieux et des travaux en deux tranches opérationnelles :**

Le projet d'aménagement et le bilan d'aménagement portent sur l'intégralité du périmètre opérationnel. Il sera conduit en deux temps une première étape entre 2018 et 2020 et une seconde à l'ouest entre 2020 et 2024.

# AVENANT N°1

## Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 5 « Enveloppe financière de l'opération » de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) en date du 8 février 2018 est modifié comme suit :

Les enveloppes financières prévisionnelles du bilan d'aménagement relevant de la compétence de Vichy Communauté et de la commune sont, sur l'ensemble du périmètre, de l'ordre de :

	Montant HT des postes de dépense	Participation Cusset sur les postes de dépense
Études	184 950,00 €	125 753,60 €
Foncier ( <i>hors cession entre Cusset et Vichy Communauté</i> )	2 603 120,00 €	1 874 246,40 €
Travaux	11 743 590,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>14 531 660,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>

## Article 2 : Autres charges et conditions

Toutes les clauses de la convention initiale auxquelles le présent avenant ne déroge pas, restent en vigueur.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Pour la communauté d'agglomération  
Vichy Communauté,  
Le Président,

Frédéric AGUILERA

Pour la ville de Cusset,  
Le Maire,

Jean-Sébastien LALOY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2019

Objet de l'acte : AMENAGEMENT - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU  
QUARTIER DE PRESLES A CUSSET - AVENANT A LA CONVENTION DE  
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

.....

Date de décision: 24/10/2019

Date de réception de l'accusé 05/11/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24OCT2019\_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191024-24OCT2019\_9-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 9.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20191024-24OCT2019\_9-DE-  
1-1\_1.pdf )